## **REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)**

O/J N° 51

## Séance du 21 juillet 2016

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-000-

**PRESENTS**: M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, adjoints; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR:** M. Soroste à Mme Durruty; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde; M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu; Mme Taieb à Mme Castel; Mme Candillier à M. Arcouet; Mme Destin à Mme Bensoussan; M. Artiaga à M. Etcheto.

**SECRETAIRE**: M. Boutonnet.

M. Arcouet présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Exercice 2016 - Décision modificative n°1 – Budget annexe de l'assainissement non collectif.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2016 du budget annexe de l'assainissement non collectif, il est proposé une décision modificative n° 1 qui concerne la seule section d'exploitation.

En recette, il convient d'inscrire 11 500  $\in$  pour le résultat reporté de l'exercice 2015, permettant de financer d'éventuelles dépenses complémentaires au chapitre 011 (8 500  $\in$ ) et au chapitre 67 (3 000  $\in$ ).

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 49 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil

municipal d'approuver cette décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement non collectif, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

Adopté à la majorité.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.